



Commune
de
Maussane-les-Alpilles

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 27 JANVIER 2011

Séance ouverte à 20h10.

Séance clôturée à 21h10.

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth DUMOULIN

ORDRE DU JOUR

Le vingt sept janvier deux mille onze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué le vingt et un janvier deux mille onze, avec inscription à l'ordre du jour de l'ensemble des points un à cinq débattus ci-dessous, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack SAUTEL, Maire.

Pouvoirs : Monsieur Michel MOUCADEL a donné pouvoir à Monsieur Jack SAUTEL, Madame Mireille AMPOLLINI à Monsieur Jacky MANKA et Madame Mireille CLAVEL à Madame Elisabeth DUMOULIN.

Absent excusé : Monsieur Yves LOPEZ arrive au point n°3.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Maire.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du seize décembre deux mille dix.

1. Tarifs d'occupation du domaine public.

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CARRE

↳ Tarifs adoptés.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

2. Enveloppe de proximité n°2011/01.

Rapporteur : Monsieur Jacky EYMIEU

↳ Enveloppe définie et plan de financement adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Chemin Saint Eloi - Non réalisation de trottoir.

Rapporteur : Monsieur Jack SAUTEL.

↳ Délégation donnée à Monsieur le Maire pour engager toute procédure nécessaire pour faire réaliser ces travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

4. Attribution marché de gestion des installations de chauffage, production et distributions d'ecs, climatisation, vmc, relatifs aux installations existantes et à celles pouvant y être rattachées salle Agora.

Rapporteur : Monsieur Jacky EYMIEU.

↳ Marché attribué à la société COFELY GDF SUEZ.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Avance financière de la commune au SPIC à 0%.

Rapporteur : Monsieur Jack SAUTEL.

↳ Accord pour attribuer une subvention de 30.000 € correspondant à l'encaissement de la taxe de séjour au titre de l'exercice 2010, procéder à une avance financière non budgétaire de 20.000 € à 0% et modifier les statuts du SPIC en procédant à l'inscription des manifestations culturelles et des régies de recettes correspondantes dans les compétences du SPIC

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Le Maire,

Jack SAUTEL

